

## Les placements en "Assurance Vie" - "Le piège des droits d'entrée à "zéro €"

**Je ne connais personne qui accepte de travailler sans être rémunéré, et vous ???**

### Comprendre un contrat d'assurance vie basique

Un contrat d'assurance vie est un contrat de placement qui bénéficie d'une fiscalité attrayante. La gestion est confiée à des professionnels qui ont à charge de faire travailler votre argent et d'obtenir la meilleure rentabilité selon le profil que vous aurez choisi.

#### **Gestion pilotée : (Ce que tout le monde propose)**

Vous avez droit à un arbitrage (changement de support) gratuit annuellement.

Les principaux profils :

· **Sécurité** = Obligations + Fonds en Euros = rentabilité faible qui continue à baisser d'une année sur l'autre !

· **Equilibré** = 50 à 75 % sécurité + actions = rentabilité moyenne à moyen terme

· **Dynamique** = 10 à 20 % sécurité + actions = Forte rentabilité moyen terme si aucun crack boursier, sinon **les pertes peuvent être très importantes** (exemple en 2001-2002-2003 du à l'éclatement de la bulle spéculative internet).

### Les avantages d'un conseil

Un bon conseil est en liaison permanente avec son client et le gestionnaire. La gestion pilotée classique est abandonnée au profit d'une :

#### **Gestion libre :**

Le conseil sert d'interface entre le "client" et le "gestionnaire". Les arbitrages vont être beaucoup plus fréquents et vont **suivre les variations importantes du marché des actions** afin de :

· Vous faire **bénéficier d'opportunités ponctuelles**.

· Toujours vous permettre de **gagner de l'argent même en période de crack boursier** (exemple en 2001-2002-2003 du à l'éclatement de la bulle spéculative internet).

### Rémunération du conseil

Pour ce **faire**, le conseil doit être rémunéré comme tout professionnel exerçant une activité, sinon, il n'acceptera pas de travailler dans le simple but de vous enrichir. Ses honoraires sont directement pris sur les « **Droits d'Entrée** », qui peuvent aller jusqu'à 5 % des différentes sommes que vous allez verser, sachant qu'un pourcentage incompressible est encaissé par la compagnie d'assurances et non par votre conseil.

### La loi Française

« Aucune entreprise ne peut travailler à perte » ni par la même gratuitement...Alors, comment se rémunèrent les petits malins qui proposent en apparence des frais à 0 € ?

## Les 4 Bonnes QUESTIONS

1. Comment est-il possible de proposer un contrat d'assurance vie avec des droits d'entrée ramenés à 0 € ou à 0,50 € ?
2. L'assureur ou la banque qui vous a proposé ce placement travaille-t-elle sans rémunération ?
3. Votre contrat sera-t-il suivi chaque mois par votre conseil ou fera-t-il partie du lot des contrats « gestion pilotée », c'est-à-dire sans suivi particulier ?
4. Votre contrat vous a-t-il été proposé dans votre intérêt ou dans le seul but de collecter de l'argent au profit de la compagnie d'assurance ou de votre banque ?

## Deux REPONSES / Une solution !

1. Si vous avez souscrit un contrat sans frais, **ne croyez pas avoir fait une bonne affaire** et rendez-vous vite dans le document obligatoire que vous a remis votre banque ou assurance et qui se nomme «**Conditions Générales**». Vous risquez d'avoir mal au ventre en découvrant que seule **une partie des résultats vous est reversée chaque année** ou que des **droits de sortie de x %** seront prélevés à ce moment là, mais au moins, vous constaterez la réalité et serez à même de me contacter afin de repartir sur des bases saines.
2. Vous n'avez pas souscrit ce type de contrat, **je vous invite à vous rapprocher de moi afin de discuter de vos objectifs et des solutions que je peux vous apporter.**

Sachez enfin qu'un contrat d'assurance vie **n'est pas bloqué pendant 8 ans** et que vous pouvez par exemple sans prendre le moindre risque, **me confier une somme modeste immédiatement**. Dans quelques mois, lorsque vous recevrez les rentabilités en pourcentage de chaque contrat, le mien et l'autre ou les autres, **vous serez à même de décider dans votre propre intérêt** de ce qu'il convient de faire.

1. Si vous n'êtes pas satisfait de mes résultats = retirer l'argent que vous m'avez confié.
2. Si vous êtes enchanté par mes résultats, me confier de plus en plus d'argent afin de grossir votre capital de manière optimale.



**Investir en actions  
cela peut être dangereux  
si:**

**Boursicotage  
Gestion profilée**



Traders en action



**Par contre,  
La sécurité et  
la rentabilité  
sont au  
rendez-vous  
si:  
Gestion libre  
+  
Arbitrages  
aussi fréquents  
que cela s'avère  
nécessaire.**



**Conclusion :** Un contrat d'assurance vie doit être suivi par un professionnel CGP afin de vous garantir rendement et sécurité, et ses honoraires incorporés dans les droits d'entrée **vous coûteront toujours beaucoup moins chers et vous rapporteront toujours beaucoup plus** qu'un contrat dit sans frais !

Si vous avez compris ou est votre intérêt et êtes intéressés pour placer un peu d'argent, merci de laisser vos coordonnées complètes (NOM, Prénom + téléphone fixe de préférence + mail + somme disponible de suite + vos objectifs) grâce à la fiche contact du site.

Je vous téléphone au plus tôt,

Bien cordialement,

JP THEISEN

**Droits d'entrée zéro €uros ... Le piège !**  
**Vous payez plus de frais**  
**+**  
**pour avoir moins de rentabilité**  
**+**  
**risques élevés de perdre votre capital !**